



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N° C19_12_2024_27 - Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	59	13	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRE Gilles, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.321-1, L.321-1-2 et suivants, R.312-2 et R.327-1,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.232-1 et L.232-2, R.232-1 et suivant,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience »,

Vu les délibérations des conseils d'administration de l'Anah des 13 mars et 12 juin 2024 relatives à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu la délibération du conseil communautaire de Val de Gâtine 10 décembre 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire de Parthenay Gâtine du 21 novembre 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire du Haut Val de Sèvre du 27 novembre 2024, par lesquelles ces communautés de communes souhaitent d'une part s'engager dans le Pacte territorial France Rénov' à l'échelle des quatre intercommunalités et d'autre part confier le portage administratif et financier de l'opération à Mellois en Poitou,

Considérant la compétence Habitat de Mellois en Poitou qui lui permet d'assurer la maîtrise d'ouvrage du nouveau service public de la rénovation de l'habitat à travers un Pacte territorial France Rénov',

Le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) a été initié par l'État pour organiser un véritable service public de conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique. Un réseau de plateformes de la rénovation énergétique (ou Espace conseil France Rénov') animé au niveau national par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a ainsi été mis en place.

Le déploiement de ce programme sur tout le territoire a reposé sur une implication des collectivités territoriales volontaires. En 2022, les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine, Parthenay Gâtine et Mellois en Poitou ont souhaité contribuer ensemble au service public de la rénovation énergétique. L'espace conseil mutualisé France Rénov' « Mellois Sèvre Gâtine » a été créé, le portage administratif étant assuré par la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Le conseil d'administration de l'Anah des 13 mars et 12 juin 2024 a mis en œuvre un service public de la rénovation de l'habitat par le biais du pacte territorial France Rénov' à l'issue du SARE qui s'achève le 31 décembre 2024.

Les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine, Parthenay Gâtine souhaitent confier la maîtrise d'ouvrage du prochain pacte territorial France Rénov' « Mellois Sèvre Gâtine » à Mellois en Poitou. Il lui revient donc à Mellois en Poitou d'affirmer son intention de s'engager dans un pacte territorial France Rénov' pour le compte des communautés de communes Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine, Parthenay Gâtine et Mellois en Poitou.

Un pacte territorial France Rénov' repose sur deux volets d'actions obligatoires :

- un volet « dynamique territoriale » auprès des ménages et des professionnels qui vise à les mobiliser les ménages en amont des projets de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne,

copropriétés non dégradées...) et aller vers le public prioritaire tel que les ménages en situation de précarité énergétique. Il s'agit d'actions de communication, de sensibilisation et d'animation ;

- un volet « information, conseil et l'orientation » des ménages qui consiste à recevoir les personnes dans un espace conseil France Rénov' sur le territoire des quatre communautés de communes concernées, de réaliser un point complet sur la situation administrative du ménage, la situation technique du logement (enveloppe, systèmes, état de dégradation, inadaptation aux besoins des ménages, ...) et le projet envisagé par le ménage. Selon la situation et le projet du ménage, le conseiller peut proposer aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une visite au domicile du ménage ou de la copropriété est alors proposée.

Les conseils sont neutres et gratuits.

Le Pacte territorial fait l'objet d'une convention de PIG Pacte territorial entre le maître d'ouvrage de l'opération, et la préfète du département des Deux-Sèvres, déléguée locale de l'Anah. La convention prévoit les objectifs, le détail des volets du PIG Pacte territorial, le plan de financement prévisionnel.

Un Pacte territorial France Rénov' comprend également un volet facultatif d'accompagnement des ménages qui fait l'objet le cas échéant d'une convention complémentaire.

Les objectifs quantitatifs prévisionnels de répartition annuelle des volets obligatoires du PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine sont les suivants :

	2025	2026	2027	Total
Nombre de ménages effectuant une demande d'information	2100	2100	2300	6500
Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé	800	800	850	2450
Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil renforcé (ou appui au parcours)	180	180	250	385

Il est tenu compte de la fin du PIG départemental en 2026 visant à lutter contre l'habitat indigne et à favoriser l'autonomie dans le logement qui risque d'augmenter les demandes d'information/conseil sur ces questions.

Le coût total de la plateforme est estimé à 245 000 € par an, soit 4 équivalents temps plein (ETP) pour la coordination et la mise en œuvre du PIG, dont 3 ETP de conseillers à la rénovation énergétique. L'Anah peut apporter une subvention estimée à 122 500 €/an correspond à 37 639 € HT au titre du volet « dynamique territoriale » et 84 861€ HT au titre du volet « information, conseil et orientation ».

La Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à manifestation d'intérêt permettant d'apporter une subvention de 10 000€ au titre de la coordination de l'opération et une subvention 54 000 € au titre du soutien à l'emploi sur le volet rénovation énergétique soit 30% du coût des ETP conseillers rénovation énergétique, plafonné à 18 000 € par ETP.

L'autofinancement est estimé à 58 500 € à répartir entre les quatre communautés de communes en fonction de leur population respective, soit pour Mellois en Poitou pour un montant de 20 126 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'intention d'engagement à la signature d'un pacte territorial France Renov' « Mellois Sèvre Gâtine » et la maîtrise d'ouvrage du PIG Pacte territorial France Renov' « Mellois Sèvre Gâtine» par Mellois en Poitou,
- AUTORISER le président à solliciter l'octroi d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- AUTORISER le président à poser la candidature de Mellois en Poitou à l'appel à manifestation d'intérêt pour le soutien de la Région au service public de la rénovation de l'habitat et à solliciter à ce titre une aide financière de la Région,
- S'ENGAGER à délibérer au plus tard au 31 mars 2025 sur les modalités de conventionnement avec les différentes parties prenantes,
- AUTORISER le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Chantal BRILLAUD

Fabrice MICHELET